

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un tourne à gauche sur la R.T. 30 au carrefour avec la R.D. 208

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Aménagement d'un carrefour en T par la mise en place d'un dispositif de tourne à gauche.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le carrefour actuel entre la RT 30 et la RD 208 a une configuration en té classique. Les vitesses potentielles pratiquées sur la RT 30 sont assez élevées et aucun aménagement ne vient en rappel aux usagers pour les modérer. La RD 208 est la principale route d'accès au village d'Urtaca. On constate des cisaillements de flux de circulation au droit du carrefour qui encadre la section à aménager et draine un flux de plus de 200 véhicules/jour partant et/ou à destination d'URTACA.

Cette situation a conduit la Collectivité Territoriale de Corse à étudier un aménagement qui prenne en compte l'ensemble de ces paramètres afin de les corriger et rétablir un niveau de sécurité convenable. La solution retenue est l'aménagement de ce carrefour en un tourne à gauche avec :

- création d'une troisième voie sur la RT 30 à assiette constante avec pose d'îlots séparateurs,
- terrassement des talus aux abords de la RD 208 afin d'aménager un champ de visibilité pour les véhicules en attente d'insertion.

4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement permettra de réduire les vitesses sur la RT 30 et de sécuriser le carrefour vis à vis des véhicules en provenance ou à destination d'URTACA.

La mise en place d'îlots séparateurs sur la RT 30 induira une perception visuelle de rétrécissement de la route qui aura pour effet de réduire, de fait, les vitesses. De plus, l'augmentation de la visibilité aux abords de la RD 208 sécurisera d'autant plus le carrefour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des opérations est envisagé comme suit:

Terrassement de visibilité du talus amont côté RT de part et d'autre du carrefour , construction de corps de chaussée, mise en œuvre d'îlots séparateurs revêtus en béton et revêtement général en enrobés denses à chaud.

De manière concomitante, création de la voie de stockage et des voie latérales par mise en œuvre d'îlots du tourne à gauche, le tout réalisés à assiette constante.

A noter qu'actuellement l'assainissement pluvial des 2 routes est traité par un réseau de fossés bétonnés au droit du carrefour qui se rejette ensuite dans des fossés enherbés. L'ensemble draine convenablement les eaux de surface. Seul le réseau enterré franchissant la RD 208 sera reconfiguré de manière plus adapté à la topographie.

Les travaux se dérouleront sur une durée de 6 mois avec une période préparatoire de 2 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de Déclaration d'Utilité Publique conjointe avec une demande d'enquête parcellaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le linéaire de RT 30 impacté par l'aménagement du tourne à gauche représente 300 mètres. La RD 208 sera réaménagée sur un linéaire de l'ordre de 80 mètres. Le terrassement de visibilité représente 770 m3 de déblais	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

L'aménagement est situé sur la commune d'Urtaca et de Lama

Coordonnées géographiques¹

Long. 09° 14' 20" 24 Lat. 4 2° 59' 64" 11

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Lama et Urtaca

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe à 2,3 km d'une ZNIEFF type 2 n°940013187 massif du Tendu et Monte Astu et à 2 km d'une ZNIEFF de type 1 n°940004198 chenaies vertes de Pietralba et Urtaca.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement est situé dans une zone de plateau.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe à 7,8 km d'une zone couverte par l'arrêté de protection biotope FR 3800143 étang de Cannuta.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La façade littorale la plus proche est située à 7 km environ du projet (côte occidentale Corse).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc le plus proche est le parc naturel régional de corse, situé à 4 Km au sud-ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas à proximité d'un monument ou d'un site présentant un intérêt patrimonial ou historique particulier.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone humide à proximité du projet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Urtaca et de Lama ne sont soumises ni à un Plan de Prévention des Risques Naturelles (PPRN) ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas concerné par un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Urtaca et de Lama ne sont pas situées dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'est pas à proximité d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le désert des Agriates (Saint Florent, Santo Pietro di Tenda, San Gavino di Tenda, Palasca).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se situe à 2,5 km d'un site Natura 2000 (Directive Oiseaux- chênaie et pinèdes Corses) en zone de protection spéciale FR 9412008 et à 7 km d'un site Natura 2000 (Directive Habitats - massif du Tenda et forêt de Stella) d'importance FR 94000588 communautaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le désert des Agriates (Saint Florent, Santo Pietro di Tenda, San Gavino di Tenda, Palasca).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'effectuer des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage et/ou de modification dans les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais en excédent seront chargés, transportés et mise en décharge en filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ne nécessite pas d'apport en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se fait à assiette constante. Il utilise les emprises imperméabilisées actuelles en les réorganisant pour sécuriser le carrefour. En phase travaux, les talus de chaque côté de la RT 30 seront impactés. Après consultation, le conservatoire botanique naturel de Corse affirme qu'aucune espèce protégée ou sensible n'est recensée dans le secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se situent à une distance telle du site Natura 2000 le plus proche qu'il n'aura aucunes incidences sur celui-ci.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessite la consommation de moins de 500 m ² de surfaces pastorales avec ressources fourragères en amont de la RT 30, côté nord du carrefour. En effet, le talus sera terrassé afin de garantir la visibilité et donc la sécurité du carrefour.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel classé SEVESO n'est présent dans la zone des travaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Urtaca et de Lama ne sont concernées ni par un PPRN ni par un PPRT.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de génie civil génèrent de façon générale du bruit et de la poussière. Des mesures seront mises en œuvre afin d'éviter tout risque sanitaire. Aucun risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet au moment des travaux va entraîner une modification de la circulation (alternat). Lors de son exploitation, il n'y aura pas de déplacements ou de trafics routiers supplémentaires à ceux rencontrés actuellement sur la RT 30.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, on aura des émissions sonores. En phase exploitation, il n'y aura pas d'augmentation de trafic mais la vitesse sera réduite au droit du carrefour. On peut espérer une diminution du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase chantier n'est susceptible d'engendrer des odeurs qu'au moment de la pose du revêtement d'enrobés à chaud.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par les phénomènes vibratoires.</p> <p>Aucune installation générant des vibrations n'est à proximité de l'aménagement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés en période diurne et ne seront pas à l'origine d'émissions lumineuses.</p> <p>Il n'est pas prévu dans l'aménagement d'éclairage public (rase campagne).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifiera pas le trafic sur la RT 30. Les rejets atmosphériques resteront équivalents à ceux déjà existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la phase exploitation n'engendreront des rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ni la phase travaux, ni la phase exploitation n'engendreront des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux engendrera des déchets qui seront traités par l'entreprise. La démarche est de valoriser et de recycler un maximum de déchets. Pour ceux non valorisés et non recyclés, ils seront transportés en centre de traitement agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone sans contrainte patrimoniale. La modification de la route porte sur la mise en place d'îlots séparateurs. Cette mise en œuvre vise à réduire la vitesse sur la RT 30 et à sécuriser le carrefour. Le chantier se fera en tenant compte de l'environnement (propreté, entretien,...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des acquisitions foncières de part et d'autre de la RD 208 le long de la RT 30. La surface globale à acquérir est de 1358 m ² . Le terrassement des sols représente 770 m ³ .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A priori le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, il consiste en un réaménagement en place d'un carrefour. La modification de l'existant porte essentiellement sur des terrassements très localisés du talus amont de la RT 30 sans impacts environnementaux.

En revanche, on peut noter un impact positif du projet puisqu'il permettra de sécuriser les échanges routiers entre la RT 30 et la RD 208.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou péditionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

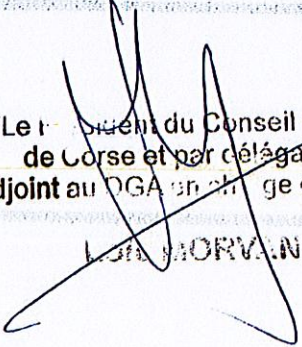
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature


/Le Président du Conseil Exécutif
de Corse et par délégation,
L'Adjoint au DGA en charge des routes

LOU MORVAN

